



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200, CÔTE DE LA MER LE 1^{ER} AOÛT 2022

Sont présent (e)s : Suzette de Rome, Silvie Côté, Christiane Pelletier, Véronique Béliveau et Stéphane Fraser

Sont absent (e)s : Pascale Brouillette

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire Vincent More.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-178

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Véronique Béliveau
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-179

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. INFORMATION DE LA MAIRIE

Le maire informe que durant le temps des vacances l'achalandage augmente considérablement, donc des affiches ont été installées dans les stationnements municipaux pour interdire les stationnements de nuit et l'accès aux gros véhicules récréatifs et véhicules avec remorque dans le stationnement en face de l'église et le stationnement côte de l'église. Un panneau a été ajouté à la plage avec des consignes de sécurité et de courtoisie.

Un nouveau règlement sur la circulation et le stationnement est en cours de préparation.

5. INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S

Aucune

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. ADOPTION RÈGLEMENT NO 2022-06-430 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2021-08-421 est entré en vigueur le 28 mars 2022 et attendu que quelques erreurs doivent y être corrigées et que des précisions doivent y être apportées;

ATTENDU QUE la Municipalité peut modifier son règlement de zonage conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement no 2022-06-430 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté le 13 juin dernier;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue et que le second projet de règlement a été adopté le 11 juillet dernier;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue de la part des personnes intéressées afin que le règlement soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-180

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage adopte le règlement numéro 2022-06-430 modifiant le règlement de zonage; ce projet vise à modifier le règlement de zonage numéro 2021-08-421.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-07-431 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ.E.S

CONSIDÉRANT QUE l'inflation pour 2022 semble plus élevée que celle prévue lors de l'adoption du Règlement numéro 2020-10-411 sur le traitement des employés et les conditions de travail des employé.e.s de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel règlement prévoyait notamment un minimum d'augmentation à 2% et un maximum d'augmentation à 3.25%;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier le règlement pour ne pas léser les employé.e.s et leur permettre de maintenir leur pouvoir d'achat;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 11 juillet 2022 à la salle Gilles-Moreau;



CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet de règlement ont été discutés en regard de l'exercice de planification budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-181 **QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 2022-07-431 modifiant le règlement sur le traitement des employés et les conditions de travail des employé.e.s de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

8. APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE COLLECTE DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, GROS REBUTS ET MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE le contrat liant la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la compagnie Services Sanitaires A. Deschênes inc. vient à échéance les 31 décembre 2022 pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre contrat de collecte et de transport des ordures ménagères, gros rebuts et matières recyclables pour 2023 et 2024;

ATTENDU QU'il est dans l'intention de plusieurs municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup de créer un regroupement composé des municipalités de Saint-Modeste, Saint-Épiphanie Saint-Arsène, l'Isle-Verte, Saint-Cyprien et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour faire un appel d'offres commun;

ATTENDU QU'un projet d'appel d'offres est actuellement en rédaction afin de répondre aux besoins du regroupement et que la municipalité de Saint-Épiphanie en est la responsable;

ATTENDU QUE ledit appel d'offres prévoira après attribution au soumissionnaire que ce dernier devra contracter avec chacune des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Suzette de Rome
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-182 **QUE** le conseil municipal mandate la Municipalité de Saint-Épiphanie, via son directeur général, aux fins d'agir à titre de personne-ressource dans la préparation et gestion de l'appel d'offres regroupant les municipalités de Saint-Modeste, Saint-Épiphanie, Saint-Arsène, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-Cyprien, pour se joindre au regroupement et mandate Line Petitclerc, directrice générale, pour en faire le suivi.

9. RÉOLUTION POUR LA VENTE DE BUTS DE HOCKEY ET SCÈNE

ATTENDU QUE la municipalité a publié sur ses réseaux sociaux la vente de deux buts de hockey et de la plateforme servant de scène (maintenant remplacée par une nouvelle scène);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres : une première offre de 150 \$ pour les 2 buts et la scène et une deuxième offre de 160 \$ uniquement pour les deux buts de hockey de la part de Marc Michaud;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-183 **QUE** le conseil municipal mandate l'administration pour faire le nécessaire pour la vente des deux buts de hockey à Marc Michaud pour un montant de 160 \$ et pour réafficher sur les réseaux sociaux pour la vente de la scène.

10. SUIVI POUR SOUMISSIONS DE RÉNOVATION DE LA CUISINETTE CHALET DES SPORTS

ATTENDU QUE six entreprises ont été invitées à soumissionner pour la rénovation de la cuisinette au Chalet des sports;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont mentionné qu'ils ne peuvent plus prendre de contrat jusqu'en mars 2023;

ATTENDU QU'une seule soumission au montant de 25 145 \$ peut exécuter les travaux vers la fin janvier ou mi-février 2023;

ATTENDU QUE l'aide financière obtenue dans le cadre du PNHA mentionne que la date limite pour faire faire les travaux est le 15 mars;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-184 **QUE** le conseil municipal octroie le contrat à Armoires & Boiseries Rivière-du-Loup pour le montant de 25 145 \$.

11. LES ROULOTTES ET VR DANS LES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX : NOUVEL AFFICHAGE

La municipalité a installé dans les stationnements municipaux (stationnement côte de l'Église et stationnement devant l'école et l'église) des panneaux de signalisation indiquant qu'il est *Interdit aux véhicules récréatifs de se stationner entre 23 h et 6 h du matin.*

12. RENCONTRE POUR LA GRANDE RANDONNÉE

Le 14 juillet dernier, Stéphane Fraser, conseiller, et Benoit Rheault, coordonnateur urbanisme, aménagement et développement, ont rencontré Denis Michaud, initiateur du projet « La Grande Randonnée du Fleuve ». Le projet est à l'étape embryonnaire, le porteur du dossier n'est pas fixé.

- Objectifs du projet : faire une piste cyclable d'environ 20 km qui maximiserait un parcours le long du fleuve, dont le point départ serait situé dans le secteur des Passereaux (Cacouna) et le point d'arrivée à Notre-Dame-du-Portage, en passant par la ville de Rivière-du-Loup.
- Buts du projet : rétention touristique, sécurité des usagers, saine habitude de vie et prospérité de la région.

Rappel : le 2 mai dernier la municipalité a signifié par résolution son appui à l'idée de ce projet (résolution 2022-05-104).

L'agent de développement de la MRC de Rivière-du-Loup, Gérald Dionne, a quant à lui participé à une rencontre similaire avec des représentants de Cacouna et de Rivière-du-Loup.

13. RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE SENTIERS BORÉALS

La firme Sentiers Boréals a remis son rapport préliminaire pour le concept des pistes de vélos de montagne dans la forêt municipale autour du Chalet des sports. Un comité composé d'utilisateurs, de l'administration et de certains conseillers se rencontrera pour le commenter et le bonifier.

14. CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2021-09-238

ATTENDU QUE Vincent Laflamme a quitté son poste de coordonnateur des loisirs;

ATTENDU QUE la résolution 2021-09-238 doit être corrigée pour que le conseil nomme, en remplacement de Vincent Laflamme, une nouvelle personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet PAFSSPA;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Silvie Côté
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-185

QUE le conseil municipal remplace Vincent Laflamme dans le dernier alinéa de la résolution 2021-09-238 par Line Petitclerc, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet de sentiers de vélo de montagne et, en son absence, Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe pourra agir à titre de personne autorisée.

15. RÉSULTATS DU SONDAGE POUR LE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LA ROUTE DE LA MONTAGNE

La municipalité a envoyé 40 sondages concernant le prolongement de l'aqueduc sur la route de la Montagne. Les résultats sont comme suit :

21 personnes ont répondu au sondage:

- 17 pour que la municipalité continue la démarche de prolongement
- 4 contre cette étude

Six personnes n'ont pas rempli le sondage mais elles avaient signé la pétition demandant à la municipalité de se connecter à l'aqueduc municipal.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

16. LETTRE DE CONFIRMATION DU MINISTRE DU TRANSPORT POUR AIDE FINANCIÈRE DE 10 000\$ PPA-CE

La municipalité accuse réception de la lettre du ministère des Transports confirmant une aide financière maximale de 10 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes en date du 22 juin 2022.

17. LETTRE DU MTQ POUR LA CESSION DES BRETelles D'ACCÈS DE LA ROUTE 132

Le MTQ a fait parvenir à la municipalité une lettre confirmant qu'elle lui céderait les sous-routes suivantes :

- Bretelle 00132-12-010-31A0 sur une longueur de 272 mètres;
- Bretelle 00132-12-01041B0 sur une longueur de 81 mètres;
- Bretelle 00132-12-010-42A0 sur une longueur de 288 mètres;

- Bretelle 00132-12-010-32B0 sur une longueur de 379 mètres.

De plus, le MTQ s'engage à ce que l'asphaltage de ces bretelles soit fait à l'été 2023. Nous remercions le directeur général, M. Berger.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. SUIVI DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

842, ROUTE DU FLEUVE (PIIA) - REFAIRE LA TOITURE

ATTENDU QUE le CCU a été consulté pour un projet de réfection de la toiture du garage et de la résidence du 842, route du Fleuve; le matériau utilisé est une tôle prépeinte avec le profilé *Améri-Cana* de la compagnie *Idéal revêtement* et de couleur bleu ardoise (il s'agit d'un PIIA);

ATTENDU QU'il s'agit d'une couleur sobre qui s'harmonise avec le bâtiment;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver ce PIIA;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Stéphane Fraser
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-186 **QUE** le conseil municipal approuve ce PIIA, tel que déposé.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19. ACTIVITÉS À VENIR

Concerts du couchant : les mardis

2 août : entre le jazz et la chanson – Entrenous

9 août : chansons françaises – Manon Vincent et François Richard

16 août : folk – Johannie Tremblay/Véronique Tremblay

Autres

6 août : tournoi de pétanque à la Petite école de l'anse

7 août : la criée de Mgr de Saint-Vallier – parvis de l'église

7 août : piscine en folie – jeu gonflable, volleyball, etc.

13 août : Yoga en nature sur le bord de la piscine – 10h à 11 h

20. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR LES REQUALIFICATIONS ET FORMATION DE SAUVETEURS

ATTENDU QUE dans le contexte actuel, la main-d'œuvre est de plus en plus difficile à obtenir et à retenir;

ATTENDU QUE la municipalité a mis en place une politique de remboursement pour les requalifications des sauveteurs et les formations de sauveteurs;

ATTENDU QUE cette nouvelle politique vise à aider dans la rétention de la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Silvie Côté
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-187 **QUE** le conseil municipal adopte la nouvelle politique de remboursement pour les requalifications et formation des sauveteurs.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

21. RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CHANGEMENT DE PONCEAU NO 3200 CHEMIN DU LAC

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Keven Desjardins, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Véronique Béliveau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2022-08-188 **QUE** le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Line Petitclerc, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

22. OCTROI DU CONTRAT POUR CHANGEMENT DE PONCEAU NO 3200 AU CHEMIN DU LAC

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été affiché sur le site SEAO;



ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, 5 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est de l'entreprise Excavation Deschênes et fils inc au montant de 143 279,34 \$ avec taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Véronique Béliveau
Appuyée par Stéphane Fraser
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2022-08-189 **QUE** le conseil municipal mandate Vincent More, maire et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et l'entreprise Excavation Deschênes et fils inc, toutefois une clause doit prévoir que le contrat est conditionnel à l'obtention d'une aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ).

23. SUIVI POUR LES TRAVAUX DE STATIONNEMENT CÔTE DE L'ÉGLISE

Les conduites de drainage sont installées dans la côte de l'Église ainsi que les regards dans le stationnement.

Les travaux d'excavation pour l'aménagement des noues végétalisées ainsi que du jardin de pluie sont prévus dans la semaine du 15 août. La plantation des végétaux est prévue dans la semaine du 22 août.

DONS ET PARTICIPATIONS

24. CLASSIQUE DE GOLF DES BARLETTES ET LEURS AMIS

À l'occasion de la deuxième Classique de Golf des Barlettes et leurs amis, tous les golfeurs de Notre-Dame-du-Portage sont invités à participer à cette journée de golf familiale et amicale qui aura lieu samedi 17 septembre 2022 au Club de Golf de Rivière-du-Loup.

Vincent More a accepté l'invitation des organisateurs et souhaite que tous les Portageois et Portageoises se joignent à lui pour cette occasion.

Pour infos : veuillez le contacter Pierre Dion au 514 616-0436 ou par courriel à ClassiquegolfdesBarlettes@gmail.com

P.S. Barlette est le surnom coloré pour désigner les résidents de l'Isle-Verte.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

25. DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS – JUILLET 2022

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

26. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉS PAR DÉLÉGATIONS JUILLET 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-08-190

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 279 222,71 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques sujets ont été abordés pendant la période de questions :

- La vitesse sur la route du Fleuve et les moyens pour la diminuer;
- Le rôle de l'agent de développement;
- Le stationnement de nuit des véhicules récréatifs et campeurs dans les parcs municipaux et l'allée du quai;
- L'Intérêt de la municipalité pour la maison Dickner à vendre;
- L'avenir de l'église;
- Appliquer le principe du payeur / utilisateur pour la gestion des déchets;
- S' il y a une démarche pour aménager une résidence pour personnes âgées?

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 40.

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale / greffière-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire